Compte-rendu du
Conseil d'Administration du 01 décembre 2020

Secrétaire de séance : Corinne DENJEAN

Président de séance : Monsieur ALBAREL

Le conseil d'administration est tenu en présentiel et en distanciel en salle Mauriès sous la présidence du principal M. ALBAREL dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et de l'ordonnance N0 2014-1329 du 6/11/14 qui autorise le mode comodal..

Le quorum étant atteint la séance débute à 18h08 et Mme DENJEAN en assure le secrétariat.

M. Albarel demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des remarques, objections ou autres à formuler sur le P.V. du précédent C.A. du 9 novembre 2020. La réponse étant négative, le PV est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour du présent CA est adopté à l'unanimité et M. ALBAREL précise qu'il n'y a pas de questions diverses.

1. Bilan Moral et financier des Associations.

M.ALBAREL présente les bilans demandés aux 3 associations, ayant perçu une subvention de l'établissement sur l'exercice 2020

- ***A S Jules Verne:*** président par M. Albarel, Trésorière Mme Fabris, Secrétaire M. Magnet et 4 élèves membres.
A ce jour, 145 élèves sont licenciés

Activités réalisées en 2019/2020 : Basket, Football, Badmington, Volley, Tennis de table et rencontres raids et sport partagé.

Les activités pour cette année sont de participer à toutes les compétitions des niveaux district à académique en fonction de ce qui sera maintenu. Egalement de participer aux manifestations UNSS et de maintenir les activités hebdomadaires.

L'exercice financier est positif avec un solde de 411,21 €

M. ALBAREL précise que l'association a acheté un jeu de maillot pour un montant de
240 € avec la subvention du collège qui était de 500 €
L'AS Jules Verne prévoit avec le reste de la subvention d'acheter un deuxième jeu de maillots.

- ***Les Juvéniles:*** Association récente crée en avril 2019 dont l'assemblée générale a eu lieu le 19 novembre dernier.
Le bureau se compose de M. ALIBERT président, Mme Fonteny secrétaire et de M. Carême trésorier et de 3 membres actifs (Mme Monceret, Mme Moretti et M. Mourad)

Il n'y a pas eu d'activité artistique en 2019 en raison de l'annulation des spectacles, du confinement et de la crise sanitaire.

En revanche l'association prévoit deux prestations les 27 et 28 mai 2021 à la Chapelle des Jésuites de Carcassonne.
Le bilan financier est donc négatif car il n'y a pas eu de recettes mais des dépenses d'assurance.

M. ALBAREL précise aussi que la subvention de 500 € du collège va permettre de participer à l'acquisition d'un piano.

- ***le Foyer Socio-Educatif :*** Le bureau a été renouvelé en 2020 et se compose de Mme Rosazza présidente, de Mme AGNEL trésorière et de Mme CAREME secrétaire.
Il y a à ce jour 74 élèves et 11 adultes qui ont cotisé.

Le FSE participe à la photo de classe, la vente de chocolat, le projet ELA "mets tes baskets et bats la maladie », ainsi qu'à des sorties scolaires.

Le résultat est positif avec un solde de 773€

Une partie de la subvention de 500 € du collège a servi à l'acquisition de jeux pour le foyer.
Cette association a pour objectif d'aider nos jeunes en difficultés.
Mr le Principal attend un plus grand investissement financier de l'association dans le cadre du local neuf lis à disposition de façon gracieuse par le collège.

2. Subventions.

Monsieur le Principal propose de renouveler le versement de subventions aux 3 associations (Foyer Socio-Educatif, AS Jules Verne, à hauteur de 300 € pour l'année à venir et cette subvention sera versée en début d'année 2021.

Voté à l'unanimité Acte n°24

3. Décision budgétaire modificative

Mme Girau présente la décision budgétaire modificative pour vote. Elle concerne la réaffectation de nouveaux crédits : la crise sanitaire a amené le lycée Jules Fil, qui assure la restauration des élèves, à modifier son système pour le passage à la cantine. Le collège a donc dû acheter des cartes de cantine pour les élèves (la première étant gratuite). Le montant de la vente des badges et cartes cantines perdues ou détériorées (455.70 €) est réaffecté sur la ligne où les achats de cartes ont été réalisés.
Ensuite, des prélèvements sur fonds de roulement sont proposés pour ouvrir des crédits complémentaires pour l'achat de matériel informatique, de mobilier pour 2 salles de classe, l'achat

de produits d'entretien (forte augmentation des dépenses dû à la crise sanitaire) et de matériel de réparation pour un montant total de 9400 €.
La situation financière de l'établissement est saine. Mme Girau détaille cette dernière. Le fonds de roulement représente 129 jours de fonctionnement, après le prélèvement de 9400 € proposé

Vote global autour de cette DBM : approuvée à l'unanimité. Acte n°21

4. Contrats de location et de maintenance

Mme Girau explique les différents contrats de location et de maintenance pour l'exercice 2021 qui sont présentés au vote. Ce sont essentiellement des contrats obligatoires pour la sécurité incendie (la vérification des alarmes, extincteurs, trappes de désenfumage, installations de gaz et d'électricité), pour la sécurité anti-intrusion (maintenance de l'alarme anti-intrusion, la télésurveillance, le gardiennage), pour la sécurité sanitaire (analyse de l'eau, contrôle sur la légionellose) ou bien pour la maintenance (vérification des panneaux des portails, ascenseur, photocopieurs, du standard téléphonique et de la machine à affranchir).
Il n'y a pas de nouveaux contrats cette année, il s'agit seulement de renouvellements.
Mme GIRAU précise que la fin du contrat pour le photocopieur est fin 2021 et non 2020, mais cela ne change en rien l'acquisition du 2ème photocopieur. 2021 sera l'occasion de renégocier contrat et achat.

Vote : la liste des contrats est approuvée à l'unanimité Acte n°22

5. Le Budget 2021

Monsieur ALBAREL précise que dans le tableau du budget présenté, le nom des domaines (de couleur jaune) sont en relation avec le nouveau projet d'établissement. Les appellations changent mais la structure budgétaire reste la même afin de faciliter le suivi pluri annuel.

Mme GIRAU rappelle les objectifs de la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable et notamment un des principaux, qui est de mettre en adéquation le budget avec le projet d'établissement.
Elle précise que le budget est un acte prévisionnel qui peut être modifié par Décisions Budgétaires Modificatives.

Le montant de la dotation de fonctionnement alloué par le Département s'élève à 101 167 € (en hausse de 1.76 % par rapport à 2020). Celle-ci est calculée en fonction des effectifs, surfaces, charges de viabilisation et contrats obligatoires. Elle permet de financer les charges incompressibles du service ALO (Administration et Logistique) et de prendre en charge en partie les dépenses liées à la pédagogie (matériel pédagogique, papier, feutres, matériel informatique et vidéo...).
Elle explique que le cadre budgétaire du projet 2021 présenté comprend une section de fonctionnement, qui décrit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement et une section d'investissement qui permet à l'établissement d'acquérir de nouveaux matériels d'un montant supérieur à 800 € hors taxes.
Pour la section de fonctionnement, elle présente en détail les trois services généraux (Activités pédagogiques, Vie de l'élève, Administration et logistique), ainsi que les deux services spéciaux (Bourses Nationales et Service de restauration), avec leurs financements.

Les grands services sont subdivisés en domaines se référant aux principaux axes du projet d'établissement (favoriser la fluidité du parcours élèves, accroître la réussite de tous les élèves,

ouverture scientifique et culturelle, diversifier les parcours et lutter contre le décrochage scolaire, améliorer le cadre de vie et de travail...), et ensuite en activités.

Après avoir présenté les différentes dépenses à prévoir dans le projet de budget et leurs financements, Mme GIRAU explique que les services spéciaux sont équilibrés en dépenses et en recettes pour un montant total de 263 384.00€.

Pour la section d'investissement, le département a doté l'établissement d'ordinateurs portables. L'établissement souhaite acquérir deux chariots pour créer deux classes mobiles supplémentaires. Le coût de chaque chariot étant supérieur à 800 € HT et pour pouvoir en faire l'acquisition en début d'année civile, un prélèvement de 4000€ sur fonds de roulement est proposé.
Ainsi, le montant total des dépenses du budget 2021 s'élève à 459 901.20€ et le total des recettes à 447 327.10 €. Nous avons donc un résultat prévisionnel négatif de 12 574.10 €, correspondant à une insuffisance d'autofinancement de 12 321 € (financée par un prélèvement sur fonds de roulement servant à payer des dépenses du projet fédérateur, les subventions aux associations votées et l'achat de matériel informatique) et à une diminution de la valeur des biens acquis sur fonds propres 253.10€ (écriture comptable ayant une incidence financière sur le résultat prévisionnel, mais pas sur le fond de roulement, car il n'y a pas de sortie financière).

Monsieur Albarel précise que les prélèvements relèvent de la volonté politique d'améliorer le cadre de vie et de travail dans l'établissement ainsi que de porter la richesse des initiatives pédagogiques du collège.

Le budget 2021 est voté à l'unanimité. acte n°23

6. Autorisations de signer des conventions

- Convention de mise à disposition de locaux et le plan d'actions avec l'ITEP de Millegrand
vote : 23 voix pour (acte n° 19)

- Convention de partenariat avec Carcassonne Agglo dans le cadre de l'opération « d'Artistes à Elèves »
vote : 23 voix pour (acte n° 20)

Fin de la séance : 19h25